



Bien immobilier acheté en union libre

Par **voisinnicolette**, le **24/05/2012** à **14:23**

Bonjour,

Je vis en concubinage et ns avons acheté une maison à nos 2 noms, seulement Monsieur verse une pension à son ex-femme qui porte tjrs son nom- y a t il un danger pour moi si nous nous séparons quant à la vente de la maison - son ex-femme a t elle droit à quoique ce soit ? merci pour votre réponse !! Sincères salutations - Voisin Nicolette yvettevoisin@yahoo.fr

Par **edith1034**, le **24/05/2012** à **14:44**

non si elle est divorcée mais ses parents ou enfants oui

il faudrait penser à vous pacser

pour tout savoir sur le pacs

<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>

et faire un testament croisé lui pour vous et vous pour lui

pour tout savoir sur le testament

<http://www.fbls.net/testamentP.htm>

sinon même pour revendre vous aurez des soucis avec une indivision pure

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>